

# La décadence de la théologie morale selon Joseph Ratzinger

Publié le 25 janvier 2022  
6 minutes

*Les déclarations de Benoît XVI dans sa célèbre lettre d'avril 2019 mettent en évidence le principe clé de son modernisme, selon lequel la révélation doit (re)prendre forme en fonction du destinataire, en l'occurrence l'homme moderne et ses philosophies, ou bien elle ne sera plus adéquate.*

Le cabinet d'avocats Westpfahl Spilker Wastl a récemment publié un rapport sur les abus commis sur des enfants dans le diocèse de Munich-Freising entre 1945 et 2019. Dans ce rapport, Ratzinger, qui a été archevêque de Munich de 1977 à 1981, est accusé de négligence dans quatre cas.

Les détails et les preuves de ces allégations n'ont pas été rendus publics, mais l'ancien pape a rejeté toutes les accusations dans une déclaration écrite.

Il ne s'agit certainement pas d'accuser ou de défendre le cardinal Ratzinger, mais il faut être conscient de la difficulté de prendre pour acquise la fiabilité totale de ce genre de rapports et de leur *timing*.

Il ne s'agit par non plus de penser que l'archevêque de Munich de l'époque ait voulu être complice de ces maux très graves, ni de juger de l'étendue ou de la gravité de la négligence dont il est accusé.

## **La lettre de Ratzinger de 2019 : dénoncer la décadence théologique post-conciliaire**

Le commentaire vise à reprendre ce que le théologien bavarois a affirmé dans sa célèbre lettre d'avril 2019 publié dans le *Klerusblatt*, où il cherchait à examiner les causes de la décadence morale du clergé au cours des dernières décennies.

Nombreux sont ceux qui ont fait l'éloge de la dénonciation de la mondialisation de la pensée ecclésiastique qui a eu lieu dans le climat post-conciliaire de 1968, où tout est devenu licite.

Le climat de liberté sexuelle, dit l'ancien pape dans cette lettre, a fait des dégâts dans les rangs du clergé, précisément parce que l'ancien cadre de la théologie morale avait été rejeté au même moment, sans que l'on sache encore comment le remplacer.

L'ancien archevêque de Munich évoque les diverses tentatives pour remplacer le concept de "loi naturelle" par une morale uniquement biblique ou par d'autres systèmes, qui n'ont abouti à rien. Mais heureusement, selon lui, nous sommes en train de sortir de ce brouillard théologique grâce à la nouvelle théologie morale développée sous Jean-Paul II et aux interventions du pape François (sic).

Jusqu'à présent, le vieux théologien bavarois pose le problème en termes corrects, et son analyse constitue certainement un témoignage interne extrêmement autorisé de la situation ecclésiale dans la période post-conciliaire.

Le front conservateur et même traditionaliste peut trouver sa pensée confirmée par ces éléments de première main. Le déclin de la théologie morale a certainement contribué - sans en être le seul facteur - à la crise des abus.

# Une nouvelle conception morale remplace la conception traditionnelle

Le problème, cependant, se situe dans l'analyse qui suit et dans les remèdes que l'auteur croit avoir trouvés pour remettre la morale sur pied.

La première chose qui frappe à la lecture de l'analyse, c'est à quel point le pape émérite semble étranger aux événements qu'il raconte : pourtant, lorsqu'il parle de crise doctrinale, Ratzinger devrait se rappeler qu'il a été pendant presque trois décennies préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, puis pape pendant huit ans.

Mais les choses surprenantes sont tout autres. La thèse fondamentale peut être résumée ainsi : avant le Concile, il existait une morale de type naturaliste (sic), qu'il voulait refonder selon les exigences de la mentalité et de la philosophie contemporaines. Une période de chaos s'ensuivit, avec diverses tentatives avortées - comme celle de refonder la morale uniquement sur les Saintes Ecritures.

Enfin, Jean-Paul II a refondé la morale catholique dans une nouvelle perspective avec l'encyclique *Veritatis splendor*. Ce qu'est cette nouvelle perspective, Ratzinger l'avait déjà dit dans le livre-interview de Seewald *Ultime conversazioni (Dernières conversations)* : c'est le personnalisme, qui a dépassé ce que Ratzinger appelait déjà à l'époque la vision "naturaliste" précédente, qui était encore présente - selon lui - dans *Humanae vitae*.

Sans insister sur le fait que Joseph Ratzinger qualifie la morale catholique traditionnelle de « loi naturelle », la réduisant presque à une école parmi d'autres, ainsi que la discussion sur la pertinence d'un tel terme.

Les déclarations de Benoît XVI mettent en évidence le principe clé de son modernisme, selon lequel la révélation doit (re)prendre forme en fonction du destinataire, en l'occurrence l'homme moderne et ses philosophies, ou bien elle ne sera plus adéquate.

Il a souvent été écrit sur les implications et les conséquences de ce personnalisme ; il suffit de voir ici quelle formidable aide son prédécesseur apporte à François, en disant qu'*Humanae vitae* n'est pas encore à jour avec le nouveau système.

## L'autorité morale de l'Eglise remise en cause par Ratzinger

Le pape émérite poursuit en expliquant que, dans cette très grave crise de la théologie morale de l'après-Concile, certains sont allés jusqu'à dire que l'Eglise n'avait pas d'autorité magistérielle infaillible sur les questions de morale, mais seulement sur les questions de foi. Cela revient à dire que l'Eglise n'a pas l'autorité nécessaire pour définir un comportement correct.

Mais le gardien de la foi ne condamne pas cette vision, directement contraire à Vatican I. Ratzinger dit simplement qu'« il y a certainement quelque chose de juste dans cette thèse qui mérite d'être discuté et exploré davantage ».

Elle n'est pas parfaite, mais il y a quelque chose de juste : en effet, pour Ratzinger, il faut dire qu'« il y a un minimum moral qui est inséparablement lié à la décision fondamentale de la foi et qui doit être défendu, si l'on ne veut pas réduire la foi à une théorie et reconnaître, au contraire, la prétention qu'elle a par rapport à la vie concrète ». Un minimum.

Si l'Eglise ne peut définir de manière infaillible qu'un minimum de moralité, cela implique qu'il existe des actions humaines qui ne sont pas liées au but éternel.

Ou qu'il existe des situations dans lesquelles les principes ne suffisent pas, et que chaque personne doit évaluer selon sa propre conscience, ce qui nous amène précisément à la théologie du pape François dans *Amoris laetitia* ; ou, en tout cas, que la moralité est évolutive, et qu'à l'exception d'un minimum, le reste peut toujours être rediscuté.

Le minimum de Ratzinger jette une lumière sombre sur la fameuse expression « valeurs non négociables », si chère aux conservateurs moraux : cela signifierait en fait qu'à part ce minimum, tout le reste est négociable. Et le minimum, semble-t-il, est établi au cas par cas.

Source : [Fsspx.Actualités](#)